Ville de Saint-Ghislain
DEMANDE DE LOCATION DE SALLE COMMUNALE

Cette demande sera soumise à l'approbation du Collège communal.

Identification de la personne demandeuse

Nom/Prénom : ……
Représentant(e) de l'association/autre : ……
Titre : ……
Adresse : ……
Téléphone : ……
Mail : ……

Description de la manifestation

Date de la manifestation : ……..
Heure approximative de la manifestation (association reconnue) : ……..

Salle souhaitée :

- ☐ Réfectoire Jean Rolland (max. 170 pers. : cuisine, salle, 30 tables, 130 chaises)
- ☐ Restaurant du parc de Baudour (max. 110 pers. : cuisine, salle, 25 tables, 110 chaises)
- ☐ Salle des fêtes de Villerot (max. 149 pers. : 20 tréteaux, 149 chaises, scène)
- ☐ Salle omnisports de Sirault (max. 360 pers. : 22 tréteaux, 200 chaises)
  - ☐ Salle des mariages de Sirault (max. 42 pers.)
- ☐ Réfectoire de l'école de Neufmaison (max. 60 pers.)
- ☐ Salle du complexe sportif de Douvrain (max. 140 pers. : 17 tréteaux, 140 chaises)
- ☐ Salle polyvalente de Baudour (max. 288 pers. : cuisine, salle, 25 tréteaux, 220 chaises, scène)
- ☐ Tour de la Ville (max. 54 pers., réservée aux expositions culturelles)
- ☐ Hall de maintenance (max. 993 pers., exclusivement dans le cadre d'un partenariat avec la Ville)

Type de manifestation (annexe si nécessaire) : ……
La manifestation est destinée : ☐aux membres de l'association ☐ouverte au public
Entrée : ☐ payante (veuillez préciser le prix demandé: ….. EUR) ☐non-payante

Nombre estimé de personnes : ……

Manifestation sur la voie publique

En parallèle de cette demande :

- La manifestation se déroule-t-elle sur la voie publique : ☐ oui ☐ non
- Sollicitez-vous un arrêté de Police : ☐ oui ☐ non

Avez-vous introduit la demande d'arrêté de Police sur le site **https://odp.d2d3.com** ? ☐ oui ☐ non

Vaisselle : ☐ OUI / ☐ NON

Matériel supplémentaire : (indiquer les quantités souhaitées)

	Quantité souhaitée :
Tréteau 2,20m (4 EUR/pièce)	

Table 1,20m (2 EUR/pièce)	
Chaise (0,50 EUR/pièce)	
Coffret électrique (25 EUR/pièce)	
Barrière Nadar (gratuite, utilisation uniquement pour la sécurité)	
Barrière Heras (gratuite, utilisation uniquement pour la sécurité)	
Elément de podium (8 EUR/pièce) + un escalier gratuit	
Autre :	

Signature de la personne demandeuse :

Démarches à effectuer :

- ✓ Avant de compléter ce formulaire, veuillez prendre contact avec le service Achats et Logistique au **065 76 19 64** afin de connaître les disponibilités des salles.
- ✓ Après ce contact téléphonique, faites parvenir le formulaire signé à l'adresse suivante :
  rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre ou à l'adresse mail info@saint-ghislain.be
  Celui-ci devra être introduit **60 jours calendrier avant** la date souhaitée de location (la date de réception de la demande sera celle apposée à son entrée au Secrétariat communal ou la date de réception du formulaire par mail).
- ✓ Après réception de la décision, faites parvenir au service un exemplaire de la convention signée, la liste de vaisselle souhaitée dans les plus brefs délais et effectuez le paiement.
- ✓ Prenez connaissance du règlement général sur la location occasionnelle des salles appartenant à la ville de Saint-Ghislain disponible sur **www.saint-ghislain.be** (Règlements communaux).

Traitement de vos données à caractère personnel

La Ville de Saint-Ghislain traite vos données à caractère personnel uniquement à des fins de gestion interne des demandes de location de salles communales et/ou de matériel. Les données communiquées par vos soins sont uniquement accessibles aux seuls agents en charge du traitement desdites demandes ou du suivi de celles-ci ; elles ne sont pas communiquées à des tiers.
Vous disposez des droits d'accès et de rectification des données communiquées par vos soins et, dans une certaine mesure et sans préjudice de la licéité du traitement concerné, d'un droit d'effacement desdites données.
Pour faire exercer vos droits, vous avez la possibilité d'envoyer une demande dûment motivée et signée au délégué à la protection des données de la Ville de Saint-Ghislain :

- soit par mail à l'adresse dpo@saint-ghislain.be
- soit par courrier postal à l'attention du Data Protection Officer de la Ville de Saint-Ghislain (Rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre)